



BACCALURÉAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN DU BÂTIMENT : ORGANISATION ET RÉALISATION DU GROS OEUVRE

⇒ Objectifs de la formation

1. Cadre de travail

Le titulaire du baccalauréat professionnel spécialité Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre **réalise, à partir de directives, l'ensemble des travaux de son métier, pouvant impliquer la lecture de plans et la tenue de documents d'exécution s'y rapportant.**

Il peut être assisté d'autres ouvriers en principe de qualification moindre. **Il est responsable de la bonne réalisation des travaux qui lui sont confiés, sous contrôle de bonne fin.**

Sur instructions du chef d'entreprise, il assure des fonctions ponctuelles de représentation simple ayant trait à l'exécution du travail quotidien.

Son activité suppose de bonnes connaissances technologiques du milieu professionnel.

Le titulaire du baccalauréat professionnel spécialité Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre trouve son emploi dans les secteurs suivants :

- ✓ construction de maisons individuelles ;
- ✓ construction de bâtiments divers ;
- ✓ construction d'ouvrages d'art ;
- ✓ travaux de maçonnerie générale ;
- ✓ fabrication d'éléments en béton pour la construction

2. Activités professionnelles

Le titulaire du baccalauréat professionnel spécialité Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre est amené à organiser et réaliser la tâche confiée à partir des instructions du chef d'entreprise ou d'un supérieur hiérarchique et d'éléments du dossier d'exécution.

Les tâches portent sur la réalisation d'ouvrages de gros œuvre tels que :

- ✓ les maçonneries de structure ;
- ✓ les maçonneries de remplissage et de distribution ;
- ✓ les ouvrages en béton armé ;
- ✓ les travaux enterrés (fondations, soutènements, réseaux...) ;
- ✓ les finitions (appuis, seuils, enduits, chapes...).

Le titulaire du baccalauréat professionnel spécialité Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre est **responsable de la bonne exécution des travaux qui lui sont confiés.** À ce titre, il est à même de prendre des initiatives se rapportant à cette réalisation. Il justifie ses modes opératoires et peut faire le choix des outils et des moyens qu'il utilise. Il est responsable des matériels et matériaux qui lui sont confiés.

Il maîtrise les règles techniques propres à la profession. Il possède des notions liées aux corps d'état en rapport direct avec son métier.

Il possède de bonnes connaissances des matériaux et de leur mise en œuvre, des matériels, des normes techniques et des règles de sécurité. Il est apte à mettre en œuvre en toute autonomie des matériels de technologies avancées.

Il effectue les relevés des parties d'ouvrages. Il prend en compte les procédures de qualité en vigueur et les contraintes liées au respect de l'environnement.



Il est souhaitable que le titulaire du baccalauréat professionnel spécialité Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre ait suivi les formations :

- ✓ de sauveteur secouriste du travail ;
- ✓ à la conduite en sécurité des petits engins de chantier (CACES 1 et 9) ;
- ✓ à la prévention des risques professionnels liés à l'activité physique.

Le titulaire du baccalauréat professionnel spécialité Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre **rend compte quotidiennement de son activité, des utilisations des matériels, des consommations de matériaux, ainsi que de l'avancement des ouvrages.**



Il quantifie les matériaux nécessaires à son activité et anticipe l'approvisionnement des matériaux et matériels, les réceptionne et en assure le stockage. Il repère tout dysfonctionnement lié à l'activité, en réfère à sa hiérarchie et propose une solution.

3. Perspectives

Le titulaire du baccalauréat professionnel spécialité Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre a de fortes connaissances technologiques, les premières années sont consacrées à l'approfondissement de ses compétences professionnelles et à l'adaptation aux pratiques de l'entreprise. Progressivement, et en fonction de ses aptitudes au management, de ses attentes et de son expérience, plusieurs types d'évolution sont possibles. En effet, il peut évoluer dans son métier : devenir chef d'équipe, accéder à l'encadrement de chantier, créer ou reprendre une entreprise artisanale.

⇒ Organisation de la formation

Durée de la formation :

- ✓ 3 années de formation
- ou
- ✓ 2 années après un diplôme en maçonnerie

Alternance :

- ✓ 2nde Bac Pro : 34 semaines par an en entreprise et 13 semaines au CFA
- ✓ 1^{ère} et 1^{re} Bac Pro : 27 semaines en entreprise et 20 semaines au CFA

⇒ Conditions d'admission

L'accès au baccalauréat professionnel Technicien du bâtiment, Organisation et Réalisation du Gros Œuvre est **ouvert aux titulaires d'un premier diplôme en maçonnerie de niveau V minimum.**

L'inscription définitive est conditionnée par :

- la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise dont les activités recouvrent le référentiel professionnel de ce diplôme,
- l'étude de la demande par BTP CFA-Vendée,
- le nombre de places disponibles au CFA.

⇒ Les moyens mis en œuvre

> **Formation Générale :**

Expression Française, Mathématiques / sciences, Dessin d'art, Gestion, Hygiène Prévention Sécurité

> **Formation Professionnelle**

Atelier, technologie professionnelle, dessin technique, lecture de plans, métré, exercices pratiques complémentaires...

> **Utilisation des Moyens d'Autoformation**

Centre de Ressources et d'Aide à la Formation, Salle Multimédia, Salle Informatique, Audiovisuel.

⇒ Les poursuites de formation

Le Bac Pro permet d'accéder à des diplômes de l'enseignement supérieur tels que BTS ou DUT.